

Nonobstant l'intérêt manifesté l'autre jour par le chef adjoint de l'opposition à l'égard de l'hématologie, nous discutons ici de deux questions. La première est la contribution que doivent faire tous les secteurs de la société canadienne pour aider à réduire la dette et le déficit. Lorsqu'il s'est attaqué à ce défi hier, le ministre des Finances de ma province a décidé de garder les deux tiers de la partie non remboursable du programme de bourse d'études.

Ce gouvernement libéral provincial et le gouvernement conservateur fédéral ne s'opposent pas aux étudiants ou à l'enseignement supérieur. Comme je l'ai dit l'autre jour, nous consacrons des sommes énormes à l'enseignement supérieur dans notre pays, mais nous devons faire en sorte d'en avoir plus pour notre argent. L'amendement proposé néglige un aspect, notamment la contribution à la réduction du déficit, d'un groupe important de la société canadienne, c'est-à-dire les étudiants.

Examinons un peu l'autre volet de la question. Je suis d'accord avec le sénateur Corbin que nous avons entendu d'excellents témoignages de la part des représentants de la Fédération canadienne des étudiants. Je pense aussi que nous avons obtenu des données solides de la part des fonctionnaires du ministère du Secrétariat d'État, relativement au Programme canadien de prêts aux étudiants. Une évaluation du programme sera faite pour la première fois depuis 1964, et on nous a dit que les étudiants seraient consultés dans le cadre de cet exercice.

J'ai relu le témoignage donné et j'ai lu aussi des choses dans les journaux. Il y a beaucoup de malentendus. Je tiens à ce qu'il soit clair que l'une des mesures prévues dans le projet de loi C-76 relativement au Programme canadien de prêts aux étudiants est l'élimination de la période de six mois sans intérêts qui était jusqu'à maintenant accordée aux emprunteurs lorsqu'ils terminaient leurs études. Il convient d'éclaircir certains points relativement à cette mesure, parce qu'il y a beaucoup de malentendus.

D'abord et avant tout, l'élimination de la période sans intérêts n'aura d'effet sur les emprunteurs qu'après la fin de leurs études. Deuxièmement, les anciens étudiants auront toujours six mois pour s'entendre avec le prêteur au sujet du remboursement. Les intérêts sur le prêt s'accumuleront. Le premier versement ne sera pas exigible avant la fin des six mois, et les emprunteurs auront le choix entre payer les intérêts à la fin des six mois et les ajouter au principal.

Pour les anciens étudiants, les conséquences financières de l'élimination de la période de six mois sans intérêt après l'obtention du diplôme devraient être minimales. Pour celui qui termine ses études avec un prêt moyen de 6 130 \$, la capitalisation des intérêts accumulés se traduira par une augmentation de moins de 3,50 \$ du versement mensuel, ce qui est loin de dépasser les moyens financiers de la plupart des emprunteurs.

Troisièmement, les emprunteurs qui auront du mal à rembourser leur prêt pourront toujours recourir à une disposition de la loi actuelle. Cette disposition permet d'accorder pendant un maximum de 18 mois l'exemption des intérêts, cette exemption étant à la charge du gouvernement fédéral. C'est dans ce contexte que le Régime d'exemption d'intérêts a permis de tenir compte de la conjoncture.

[Français]

**L'honorable Jean-Maurice Simard:** Honorables sénateurs, j'aimerais poser une question au sénateur Corbin. Est-ce que l'honorable sénateur consentirait à nous donner la teneur de son amendement ou la signification de l'amendement qu'il propose?

**Le sénateur Corbin:** La même explication qu'a donnée le sénateur Perrault, excepté que l'amendement s'applique aux articles que j'ai énumérés dans la motion que j'ai remise au fauteuil.

En d'autres mots, c'est d'enlever les intérêts sur les prêts aux étudiants pour une période de six mois, c'est aussi simple que cela.

**Le sénateur Simard:** Honorables sénateurs, j'aimerais dire quelques mots pour vous faire la lecture d'une nouvelle parue ce matin dans le *Telegraph Journal* de Saint John, Nouveau-Brunswick.

La manchette fait état d'accusations du même type que celles qu'on a faites à l'égard du projet de loi C-76. Des accusations qui, si elles étaient fondées, porteraient atteinte au Programme de prêts aux étudiants et limiteraient l'accessibilité à l'éducation. La première ligne de cette manchette se lit comme suit:

[Traduction]

«Les changements au programme de prêts aux étudiants sont "angoissants".»

Nous avons entendu cela la semaine dernière et au début de cette semaine à propos du projet de loi C-76.

• (1550)

Je vais vous lire, honorables sénateurs, pour le faire consigner au compte rendu, un extrait d'un article qui a paru dans le *Telegraph Journal* d'aujourd'hui sous la plume d'Alan White:

«C'est angoissant» a dit Roxane McCarthy, vice-présidente de l'association des étudiants de l'Université St. Thomas, de Fredericton. «On dirait qu'ils essaient de réserver l'instruction aux riches et d'en exclure ceux qui en ont besoin et qui sont intelligents.»

«Je ne crois pas que ce soit la meilleure chose à faire, car les plus riches ne sont pas nécessairement les plus brillants» a-t-elle ajouté.

«Les étudiants ne pourront pas se permettre deux programmes de prêts pour lesquels il faudra payer des frais d'intérêts plus tard» a dit Paul Ward. . .

«Nous allons maintenant devoir parler d'une dette de 30 000 à 35 000 \$ à rembourser au sortir de l'université» a-t-il dit.

«Il a été plutôt décevant de constater qu'il y aura double charge, alors que les étudiants ont déjà bien du mal à rembourser leurs emprunts» a dit Mlle McCarthy.

«L'accès était déjà extrêmement difficile sous un régime double, et nous aurions maintenant un régime triple?» a-t-elle ajouté.